

SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE

2006
2009

CONSEIL DES RELATIONS
INTERCULTURELLES

Québec 

SYNTHÈSE DU PLAN STRATÉGIQUE 2006 À 2009 DU CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES

LA MISSION

Le Conseil a pour fonction de conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles sur toute question relative aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants, notamment quant au rapprochement interculturel et à l'ouverture au pluralisme.

LA VISION

La vision du Conseil est de contribuer à bâtir un Québec inclusif en facilitant la pleine participation à la vie collective de tous les individus ou groupes appartenant à la diversité ethnoculturelle, dans le respect des valeurs communes.

ENJEU 1 : PRISE EN COMPTE DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE AU QUÉBEC

ORIENTATION 1 : Favoriser la prise en compte de la diversité ethnoculturelle et l'ouverture à celle-ci au sein de l'administration publique

Axe - Gestion de la diversité ethnoculturelle

- 1.1 Proposer des principes de gestion de la diversité ethnoculturelle
- 1.2 Proposer des recommandations en vue de bonifier certaines initiatives de l'administration publique touchant la diversité ethnoculturelle
- 1.3 Développer et consolider les relations avec divers partenaires afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle ethnoculturelle

ORIENTATION 2 : Conseiller la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles en matière d'immigration, d'intégration et de régionalisation

Axe - Planification de l'immigration

- 2.1 Soutenir la ministre dans l'élaboration de la planification de l'immigration pour les années 2008-2010

ENJEU 2 : VALORISATION DE LA DIVERSITÉ ETHNOCULTURELLE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

ORIENTATION 3 : Contribuer aux efforts de divers acteurs de la société afin de favoriser l'ouverture à la diversité, le rapprochement, le dialogue et des relations interculturelles harmonieuses

Axe - Connaissances sur la diversité ethnoculturelle

- 3.1 Favoriser le développement de partenariats entre les divers acteurs de la société afin d'accroître des pratiques qui prennent en compte la diversité ethnoculturelle

ORIENTATION 4 : Contribuer à l'inclusion sociale et économique des minorités ethnoculturelles

Axe – Sensibilisation à la diversité ethnoculturelle

- 4.1 Promouvoir une perception positive des groupes à risque d'exclusion
- 4.2 Favoriser le développement d'un sentiment de reconnaissance face à la contribution des individus appartenant aux minorités ethnoculturelles sur les plans social, économique, culturel et politique

ENJEU 3 : MODERNISATION DE L'ÉTAT

ORIENTATION 5 : Participer à la modernisation de l'État par l'amélioration des façons de faire

Axe : Optimisation de la gestion interne

- 5.1 Réduire les coûts liés aux services administratifs
- 5.2 Répondre aux changements démographiques en misant sur une saine gestion des ressources humaines
- 5.3 Améliorer la prestation de services par l'amélioration du site Internet en vue d'accroître la diffusion des publications et de diminuer les coûts de communication

CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10-04
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Téléphone : (514) 873-5634
Télécopieur : (514) 873-3469

Courrier électronique :
info@conseilinterculturel.gouv.qc.ca

Site Internet : www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca

*Conseil des relations
interculturelles*

Québec 